MARTELLY & RAYNEGUENS

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 17 FEVRIER.

VENTES JUDICIAIRES.

Charles E. Abbe vs. Ch. Connolly & Co.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 18,281.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu, le mardi 21 de mars 1866, à midi, à la porte du Palais de Justice de la dite Ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous, saisie en cette affaire, savoir:

UNE BELLE MAISON située dans la Première District de la dite ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous, saisie en cette affaire, savoir:

UNE BELLE MAISON située dans le Premier District de la dite ville, dans l'Ile Bourbon, entre Bourbon et Dauphine, sur une superficie de 30 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, avec tout ce qui y est attaché, et ses dépendances, et ses améliorations, et sous les dites, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble avec toutes les améliorations et améliorations qui ont été faites à la dite propriété, et avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble avec quatre vingt quatre-vingt (84) actions du capital de la Banque de Commerce de la Louisiane, appartenant par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété a été saisie en vertu du jugement de l'honorable cour et a été de Pierre Passebon, suivant titre en rapport de A. Mazureau, notaire public en cette ville, en date du 4 mai 1854.

Saisie faite à la requête de Charles E. Abbe.

Les Conditions:—Le numéro du tiers comptant, le solde en trois ans, par billets hypothécaires, portant 6 pour cent d'intérêt, payable par moitié par la Banque de Commerce de la Louisiane, payable le 1er octobre 1866, l'autre moitié payable le 1er octobre 1867, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt, payable par moitié le 1er octobre 1866, et l'autre moitié